



Amende forfaitaire majorée mais pv initial non reçu

Par **sdelvincourt**, le **06/11/2009** à **11:23**

Bonjour,
Je viens de recevoir par courrier recommandé une amende forfaitaire majorée de 375 euros (radar automatique, excès de vitesse 20km/h).
Or, je n'ai jamais reçu le premier courrier avec l'amende.
Je viens de me rendre compte qu'il figure une erreur sur ma carte grise : le numéro est 7 au lieu de 1 (cependant j'ai quand même reçu l'avis recommandé!).
Est-il possible de demander à payer l'amende forfaitaire ? (soit 135 euros car après des recherches sur internet, il me semble qu'il est impossible de revenir à 90 euros!)
? Si oui, quelles sont les démarches à entreprendre ?
Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **06/11/2009** à **12:48**

Bonjour,
Oui, effectivement, vous pouvez, en adressant une LR/AR à l'OMP, à ne payer que le montant forfaitaire de 135 € car, en raison de l'erreur de retranscription de l'adresse sur la carte grise, vous n'avez jamais reçu le PV initial.
Faites également rectifier par votre préfecture, l'erreur d'adresse sur votre carte grise.

Par **sdelvincourt**, le **06/11/2009** à **13:59**

Bonjour,
Ok, merci pour la réponse rapide.
Donc je paie tout de suite 135 euros et en même temps j'envoie la lettre R/AR à l'OMP ?
Merci d'avance,